



Nationaler Verein für Qualitätsentwicklung in Spitälern und Kliniken  
Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques  
Associazione nazionale per lo sviluppo della qualità in ospedali e cliniche

---

# Glossaire pour HoNOSCA-F

---

Health of the Nation Outcomes Scales for Children and  
Adolescents (HoNOSCA)

Version adopté par l'auteur originaire le 6 mai 2013

Hélène Beutler, Michael Renk



## Instructions pour la cotation

---

- (a) Coter chaque échelle dans l'ordre de 1 à 13.
- (b) Ne **pas** inclure d'informations cotées dans un item précédent.
- (c) Coter le problème le plus sévère survenu durant la période de l'évaluation

### **Format**

- 0 = pas de problème
- 1 = problème mineur ne requérant pas d'intervention
- 2 = problème léger (mais clairement présent)
- 3 = problème modérément grave
- 4 = problème grave à très grave
- 9 = inconnu / non applicable

## Item 1 Comportements perturbateurs, antisociaux ou agressifs

---

- ✓ Inclure comportements associés avec n'importe quel trouble tel l'hyperactivité, la dépression, l'autisme, la consommation d'alcool ou de substance.
- ✓ Inclure les agressions physiques ou verbales (p.ex. pousser, frapper, acte de vandalisme, taquineries ainsi maltraitance ou abus sexuels sur d'autres enfants.
- ✓ Inclure les comportements antisociaux (p. ex. voler, mentir, tricher ou les comportements oppositionnels, par exemple le défi, l'opposition à l'autorité ou les crises de rage.
- ✗ Ne **pas** inclure la suractivité cotée à l'item 2, l'école buissonnière cotée à l'échelle 13 et les automutilations cotées à l'échelle 3.

- 0 Aucun problème de cette nature durant la période considérée
- 1 Querelles mineures, comportement exigeant, irritabilité excessive, mensonges, etc.
- 2 Comportement perturbateur ou antisocial modéré mais net, dommages mineurs à la propriété (p. ex. casser une tasse ou une vitre d'une fenêtre), comportement agressif ou de défi
- 3 Comportement agressif ou antisocial modérément sévère comme bagarres ou menaces persistantes ou comportement très oppositionnel ou dommages à la propriété plus sérieux ou actes de délinquance modérés
- 4 Perturbateur dans presque toutes les activités ou au moins une agression physique grave sur autrui ou sur un animal ou dommages graves à la propriété

## Item 2 Problèmes de suractivité, d'attention ou de concentration

- ✓ Inclure comportements suractifs de toutes origines tels que l'hyperactivité, la manie ou provenant de l'utilisation de substance.
  - ✓ Inclure problèmes de nervosité, d'impatience, d'agitation, d'inattention ou de concentration quelle qu'en soit la cause y compris la dépression.
- 0 Aucun problème de cette nature durant la période considérée
  - 1 Faible suractivité ou nervosité, agitation mineures etc.
  - 2 Légère mais nette suractivité et/ou problèmes d'attention qui restent contrôlables
  - 3 Suractivité modérément sévère et/ou problèmes attentionnels qui sont parfois incontrôlables
  - 4 Suractivité sévère ou problèmes d'attention qui sont présents dans la plupart des activités et presque toujours incontrôlables

## Item 3 Lésions auto-infligées non accidentelles

---

- ✓ Inclure automutilations telles que des coups ou des coupures auto-infligées, tentatives de suicide, overdoses, tentatives de pendaison, de noyade, etc.
- ✗ Ne **pas** inclure les griffures ou égratignures qui seraient la conséquence directe d'une maladie physique cotée à l'échelle 6.
- ✗ Ne **pas** inclure des blessures accidentelles qui seraient dues à une infirmité physique sévère ou à de graves troubles d'apprentissage cotés à l'échelle 6.
- ✗ Ne **pas** inclure les maladies ou blessures directement imputables à la consommation d'alcool évaluées à l'échelle 6.

- 0 Aucun problème de ce genre durant la période considérée
- 1 Pensées occasionnelles autour de la mort ou automutilations sans blessures. pas d'idées suicidaires ou d'automutilations
- 2 Lésions auto-infligées volontaires telles que (par exemple égratignures aux poignets) qu'elles soient ou non associées à des idées suicidaires
- 3 Tentative de suicide modérément sévère (incluant les préparatifs tels que cumulation de comprimés) ou lésions auto-infligées volontaires modérées (par exemple léger surdosage)
- 4 Tentative de suicide grave (par exemple surdosage important), ou lésions auto-infligées graves

## Item 4 Troubles liés à l'abus d'alcool, de substances ou de solvants

---

- ✓ Inclure problèmes liés à l'abus d'alcool ou de substances/solvants prenant en compte l'âge actuel et les normes sociales.
- ✗ Ne **pas** inclure comportements agressifs ou perturbateurs liés à l'utilisation d'alcool ou de substances évalués à l'échelle 1.
- ✗ Ne **pas** inclure les maladies physiques ou invalidités dues à l'utilisation d'alcool ou de substances; évaluées à l'échelle 6.

- 0 Aucun problème de cette nature durant la période considérée
- 1 Consommations d'alcool ou de substances mineures restant dans les normes pour l'âge
- 2 Consommation d'alcool ou de substances légèrement excessive
- 3 Problèmes liés à la consommation d'alcool ou de drogues modérément sévère et dépassant nettement les normes pour l'âge
- 4 Problèmes de substances ou d'alcool sévères entraînant dépendance ou incapacité

## Item 5 Troubles des aptitudes scolaires ou langagières

---

- ✓ Inclure problèmes de lecture, orthographe, mathématiques, discours ou langage en rapport avec tout problème ou problèmes tels que des troubles spécifiques du développement des apprentissages, ou une infirmité physique telle que des difficultés d'audition. Problèmes des enfants présentant des difficultés d'apprentissage généralisées ne devraient pas être inclus à moins que leur niveau de fonctionnement soit en dessous du niveau attendu compte tenu de leurs difficultés.
  - ✓ Inclure diminution des performances scolaires associée à des difficultés comportementales ou émotionnelles.
  - ✗ Ne **pas** inclure de problèmes temporaires résultant purement d'une éducation inadéquate.
- 
- 0 Aucun problème de ce genre durant la période considérée
  - 1 Diminution mineure dans les variations habituelles de la norme
  - 2 Légère mais nette diminution cliniquement significative
  - 3 Difficultés modérées, se situant en dessous du niveau attendu sur la base de l'âge mental, des performances antérieures ou d'un handicap physique
  - 4 Diminution sévère bien en dessous du niveau attendu sur la base de l'âge mental, des performances passées ou handicap physique

## Item 6 Problèmes associés à une maladie physique ou à un problème d'handicap

---

- ✓ Inclure les maladies physique ou handicaps qui limitent ou empêchent le déplacement, diminue la vue ou l'audition ou interfèrent autrement avec le fonctionnement de la personne.
- ✓ Inclure les troubles moteurs, les effets secondaires des médicaments, les effets de la consommation de drogue ou d'alcool ; ou les complications physiques ou psychologiques telles qu'une perte de poids importante.
- ✓ Inclure lésions auto-infligées dues à un handicap physique ou à de graves troubles des apprentissages, ou résultant de lésions auto-infligées telles que se cogner la tête.
- ✗ Ne **pas** inclure les plaintes somatiques sans base organique évaluées à l'échelle 8.

- 0 Aucun problème de cette nature durant la période considérée
- 1 Faible handicap résultant d'un problème de santé pendant la période considérée (par exemple un rhume ou une chute sans conséquence)
- 2 Problème de santé physique limitant légèrement mais nettement la mobilité et l'activité
- 3 Diminution des activités en raison d'un problème de santé physique
- 4 Incapacité physique grave ou totale en raison d'un problème de santé physique



## Item 7 Problèmes liés aux hallucinations, aux délires, aux perceptions anormales

---

- ✓ Inclure hallucinations, délires ou perceptions anormales quel que soit le diagnostic.
- ✓ Inclure les comportements étranges ou bizarres liés à des hallucinations ou des délires.
- ✓ Inclure les problèmes liés à d'autres perceptions anormales telles que les illusions ou des pseudo-hallucinations ou des idées prégnantes telles que une image du corps déformée, une méfiance ou des pensées paranoïdes.
- ✗ Ne **pas** inclure un comportement agressif ou perturbateur en lien avec des hallucinations ou délires évalués à l'échelle 1.
- ✗ Ne **pas** inclure comportement hyperactif en lien avec des hallucinations ou des délires évalués à l'échelle 2.

- 0 Pas de pensées anormales ou de perceptions anormales pendant la période considérée
- 1 Croyances légèrement étranges ou excentriques sans rapport avec les normes culturelles de la personne concernée.
- 2 Présence de pensées ou perceptions anormales (par exemple idées paranoïdes, illusions ou troubles de l'image du corps) mais perturbant peu le patient et générant peu de comportements bizarres c'est-à-dire cliniquement présents mais légers
- 3 Nettes préoccupations en rapport avec des pensées ou des perceptions anormales ou des délires ou des hallucinations provoquant une certaine détresse ou se manifestant par un comportement clairement bizarre
- 4 L'état mental est clairement perturbé par des délires ou des hallucinations ou des perceptions anormales avec un impact important sur l'enfant, l'adolescent ou son entourage

## Item 8 Problèmes liés aux symptômes somatiques non organiques

- ✓ Inclure les troubles gastro-intestinaux tels que des vomissements sans cause organique, des symptômes cardiovasculaires ou neurologiques non organiques, également une énurésie ou une encoprésie, ou des troubles du sommeil non organiques ou une fatigue chronique.
- ✗ Ne pas inclure les problèmes de la motricité tels que des tics, cotés à l'échelle 6; ni les symptômes organiques d'origine non somatique lorsqu'ils sont une complication d'une maladie cotée à l'échelle 6.

- 0 Aucun problème de cette nature durant la période considérée
- 1 Troubles mineurs comme énurésie occasionnelle, troubles du sommeil mineurs, céphalées ou douleurs abdominales sans base organique
- 2 Troubles liés à des symptômes organiques fonctionnels (non organiques) légers mais nets
- 3 Modérément graves, les symptômes restreignent quelques activités
- 4 Très graves ou persistance des symptômes dans la plupart des activités. L'enfant est gravement affecté

## Item 9 Problèmes sur le plan des émotions avec symptômes associés

---

- ✓ Coter uniquement le plus sévère des problèmes cliniques non évalués précédemment.
- ✓ Inclure dépression, anxiétés, peurs, inquiétudes, phobies, obsessions ou compulsions quel que soit le tableau clinique associé y compris les troubles du comportement alimentaire.
- ✗ Ne **pas** inclure les comportements agressifs, destructeurs ou hyperactifs suscités par des peurs ou des phobies cotés à l'échelle 1.
- ✗ Ne **pas** inclure les complications physiques de troubles psychologiques comme une perte de poids importante cotée à l'échelle 6.

- 0 Pas de signe de dépression, d'anxiétés et de peurs ou de phobies pendant la période considérée
- 1 Anxiété légère, humeur sombre ou modifications transitoires de l'humeur
- 2 Un léger mais net trouble émotionnel est cliniquement présent mais n'est pas préoccupant
- 3 Symptômes émotionnels assez sévères, préoccupant et perturbant quelques activités, ceci de façon quelques fois incontrôlable
- 4 symptômes émotionnels sévères qui envahissent toutes les activités et qui sont presque toujours incontrôlables

## Item 10 Problèmes dans les relations sociales avec les pairs

---

- ✓ Inclure les problèmes avec les camarades de classe et le réseau social. Troubles associé à un retrait social actif ou passif **ou** à des comportements dérangeants **ou** à des difficultés à établir des relations satisfaisantes..
- ✓ Inclure rejet social consécutif à un comportement agressif ou brutal.
- ✗ Ne **pas** inclure comportement agressif ou brutal évalué à l'échelle 1.
- ✗ Ne **pas** inclure des problèmes avec la famille ou les frères et sœurs évalués à l'échelle 12.

- 0 Pas de problèmes significatifs durant la période considérée
- 1 Problèmes mineurs ou transitoires, retrait social occasionnel
- 2 Problèmes légers mais nets pour engager ou soutenir des relations avec ses pairs. Problèmes entraînant une détresse en lien avec le retrait social, le rejet ou le fait d'être brutalisé, brimé
- 3 Problèmes modérés en lien avec un retrait social actif ou passif ou une trop grande intrusion et/ou des relations qui ne fournissent pas ou peu de soutien ou de réconfort. Par exemple problèmes résultant de brimades sévères
- 4 Isolement social important avec absence d'amis lié à une incapacité à communiquer socialement et/ou à un retrait des relations sociales

## Item 11 Problèmes liés aux activités de la vie quotidienne (capacité de prendre soins de soi et indépendance)

---

- ✓ Coter le niveau global de fonctionnement dans les activités quotidiennes et les soins personnels tels que manger, se laver, s'habiller. Evaluer également les tâches complexes comme la gestion de l'argent, voyager de manière indépendante, faire des achats, etc. prenant en compte les normes pour l'âge chronologique de l'enfant.
- ✓ Inclure les faibles niveaux de fonctionnement dus à un manque de motivation, un trouble de l'humeur ou tout autre trouble.
- ✗ Ne **pas** inclure l'absence de possibilités d'utiliser ses capacités ou ses compétences comme cela pourrait survenir dans des familles hypercontrôlantes (évaluée à l'échelle 12).
- ✗ Ne **pas** inclure l'énurésie ou l'encoprésie (évaluée à l'échelle 8).

- 0 Pas problème durant la période considérée capable de bien fonctionner dans tous les domaines
- 1 problèmes mineurs uniquement (négligé, désorganisé)
- 2 Soins personnels adéquats mais nette incapacité dans une ou plusieurs tâches complexes (voir plus haut)
- 3 Problèmes majeurs dans un ou plusieurs domaines de soins personnels (manger, se laver s'habiller) ou incapacité majeure à accomplir plusieurs tâches complexes
- 4 Incapacité majeure dans tous ou presque tous les domaines de soins personnels et de tâches complexes

## Item 12 Problèmes liés à la vie de famille et aux relations sociales

---

- ✓ Inclure les difficultés relationnelles parents-enfants ou avec les frères et sœurs.
- ✓ Inclure les relations avec la famille d'accueil, les travailleurs sociaux/enseignants dans les foyers.
- ✓ Les relations à la maison avec des parents, frères et sœurs séparés doivent aussi être incluses.
- ✓ Les troubles de la personnalité, les maladies mentales ou les difficultés conjugales des parents ne doivent être évalués ici que s'ils ont un effet sur l'enfant.
- ✓ Inclure les problèmes de maltraitances émotionnelles et affectives telles qu'une pauvreté dans la communication, des disputes, une hostilité verbale ou physique, des critiques et des dénigrements, le rejet ou la négligence parentale, l'éducation trop rigide, des abus sexuels ou la maltraitance.
- ✓ Inclure la jalousie entre frères et sœurs, les abus sexuels ou physiques commis par un frère ou une sœur.
- ✓ Inclure des problèmes en relation avec la surprotection et l'indifférence.
- ✓ Inclure les problèmes en lien avec un deuil familial entraînant la réorganisation de la famille.
- ✗ Ne **pas** inclure les comportements agressifs de l'enfant évalués à l'échelle 1.

- 0 Aucun problème de cette nature durant la période considérée
- 1 Problèmes mineurs ou transitoires
- 2 Problèmes légers mais nets par exemple quelques épisodes de négligence ou d'hostilité ou d'indifférenciation ou de surprotection
- 3 Problèmes modérés, p. ex. négligence, abus, hostilité. Problèmes associés avec une rupture ou une réorganisation de la famille (ou de la famille de substitution)
- 4 Problèmes majeurs de maltraitance ou abus sur le plan affectif ou victimisation de l'enfant, abus ou négligence grave de la part de sa famille ou des personnes le prenant en charge

## Item 13 Faible fréquentation scolaire

---

- ✓ Inclure absentéisme, refus scolaire, sanctions ou exclusions ou exclusions scolaires quel qu'en soit le motif.
- ✓ Inclure la fréquence dans le type d'école considéré durant la période considérée par exemple école de l'hôpital, enseignement à domicile, etc.
- ✓ Si le patient est hospitalisé pendant une période de vacances scolaire, évaluer les deux dernières semaines avant les vacances.

- 0 Aucun problème de cette nature durant la période considérée
- 1 Problèmes mineurs par exemple en retard à deux cours ou plus
- 2 Problèmes légers mais nets, a manqué plusieurs cours en raison d'un absentéisme ou d'un refus d'aller à l'école
- 3 Problèmes importants, absent plusieurs jours pendant la période considérée
- 4 Problèmes majeurs, absent la plupart du temps ou tout le temps. Suspensions, exclusions ou expulsions pour n'importe quelle cause pendant la période considérée